

Roumanie, la Slovénie ainsi que les pays Baltes lorsque le moment approprié sera venu. La Déclaration traite par la suite de plusieurs sujets variés tels l'utilité du CPEA, l'importance du PpP, le développement de l'Acte fondateur, la charte liant l'Ukraine et l'OTAN, la région méditerranéenne, l'IEDS, les GFIM, le concept stratégique, l'OSCE et plusieurs autres thèmes.

### **Charte de partenariat spécifique entre l'Ukraine et l'OTAN**

Le quatrième et dernier événement se déroula également pendant le sommet de Madrid, puisque La *Charte de partenariat spécifique entre l'Ukraine et l'OTAN* y fut ratifiée. Cette charte rapproche l'Alliance atlantique et l'Ukraine en spécifiant les domaines de consultation et/ou de coopération entre les deux parties. Moins importante sur le plan stratégique que l'Acte fondateur, la Charte a comme vocation de participer à l'amélioration de la sécurité et de la stabilité afin de créer une Europe stable et sans divisions. Elle est fondée sur l'expérience commune partagée par l'OTAN et l'Ukraine dans le cadre de l'IFOR/SFOR en ex-Yougoslavie et renforce les liens déjà existants. La Charte vise donc à éviter d'isoler l'Ukraine, surtout après l'Acte fondateur et la première vague de l'élargissement de l'OTAN.

Ces quatre étapes importantes témoignent du désir de l'OTAN d'amorcer une transition vers le XXI<sup>e</sup> siècle. Après près de 50 années d'existence, l'OTAN tente d'éviter de devenir obsolète et anachronique. Ses récentes décisions et actions démontrent que l'Alliance veut être une institution dynamique, pertinente et polyvalente.